

# **Commune d'HABARCO**

## ***Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 janvier 2015***

---

Absents : M. Sébastien BEUGIN et Mme Christine CHABE.

Mme Christine CHABE donne pouvoir à M. Maxence GLORIAN.

Monsieur Maxence GLORIAN est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

---

### **EGLISE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite du 26 novembre dernier de Monsieur BRETON, architecte des bâtiments de France, suite au constat du mauvais état du chéneau situé au sommet du clocher. Celui-ci lui a conseillé de faire appel à un architecte du patrimoine afin de faire établir un diagnostic permettant de détailler les travaux à réaliser afin d'assurer la conservation du bâtiment.

Le maire informe le conseil qu'il a sollicité les services de Hugues DEWERDT, architecte du Patrimoine. Il fait part de la proposition de maîtrise d'œuvre concernant ce diagnostic qui s'élève à 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil avec 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire fait également part du courrier adressé par l'architecte des Bâtiments de France en date du 2/12/2014 à Monsieur CREPIN lui demandant d'évacuer les remblais qui ont été mis en place le long de la façade nord de l'église. Il informe le Conseil que Monsieur CREPIN a fait réaliser les travaux demandés.

---

Monsieur le Maire rappelle à un conseiller le devoir de réserve et de discrétion quand il est évoqué en conseil municipal un sujet sensible.

---

### **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé par le bureau d'études Ing'Europ. Ce diagnostic consistait à établir un état des lieux du réseau d'éclairage public communal (création d'une base de données, cartographies, rapport) ainsi qu'à identifier et à chiffrer les opérations d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et à la réalisation d'économies d'énergie.

Ce diagnostic préconise le remplacement de 63 des 92 foyers lumineux jugés défectueux et énergivores ainsi que la mise en conformité de 4 armoires de commande. Il rappelle qu'il avait demandé des devis à trois entreprises locales et que la commission communale d'appel d'offre a retenu l'entreprise ATEC pour un montant de 27 787.40 € HT. Il informe le conseil que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions dans le cadre de la D.E.T.R. ainsi que dans le cadre du projet SEVE de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais.

Il propose au conseil municipal de faire réaliser l'ensemble de ces travaux sur l'exercice 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- décide de faire réaliser les travaux sur l'exercice 2015.
- décide de prévoir les crédits au budget.
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.
- demande à Monsieur le Maire de solliciter les subventions dans le cadre de la DETR et auprès de la FDE.

---

## **BARRIERE ENTRAVANT LE CHEMIN COMMUNAL DU BOIS D'HABARCQ**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal prise dans sa réunion du 26 novembre 2014. Il relate également son entretien avec Monsieur ROBLOT, propriétaire d'une parcelle du bois d'Habarcq qui a installé cette barrière en travers du chemin communal.

Le maire rappelle l'historique des décisions prises par le conseil municipal depuis 2006 au sujet du chemin communal de traversée du bois d'Habarcq. Il rappelle qu'une convention régissant la pose de barrières et l'entretien du chemin avait été rédigée en 2006 puis en 2011 à la demande de Monsieur Patrick ROBLOT qui s'était engagé verbalement pour l'ensemble des propriétaires du bois riverains au chemin communal et que cette convention n'est jamais revenue signée en mairie.

Monsieur le Maire effectue un tour de table en rappelant que le chemin communal est inscrit dans le sentier pédestre intercommunal dit « sentier du diable ».

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la conduite à adopter à ce sujet.

Une majorité (11 voix pour et 3 abstentions) demande la rédaction d'une nouvelle convention bipartite étant donné que l'ancienne (multi partie) n'est plus adaptée à ce jour.

Cette nouvelle convention devra être signée par Monsieur ROBLOT dans les 2 mois sous peine d'annulation. 11 voix pour et 3 abstentions.

---

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir aux éventuels projets à mener pour les prochaines années. Il informe le conseil municipal des rencontres effectuées avec ERDF et ORANGE en présence des adjoints et qu'il suit en transparence les travaux d'assainissement sur Haute-Avesnes.

Il rappelle que le projet principal de l'année 2015 sera la rénovation complète de l'éclairage public. Après un tour de table, plusieurs projets ressortent pour 2015, comme la mise en place des T.A.P. et l'entretien des chemins communaux. A moyen terme, le conseil municipal souhaiterait que soit étudié la faisabilité de projets comme l'enfouissement de portions de réseaux électriques et téléphoniques, l'accès à la fibre optique et de création de trottoirs dans certaines rues, parallèlement aux travaux d'assainissement collectif qui débiteront en 2016.

Le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réparations du chéneau du clocher de l'église ne pourront être réalisés avant 2017, car il faut dans un premier temps attendre le diagnostic complet de l'architecte, puis monter et déposer les demandes de subventions et enfin en cas de réponse positive, il faudra lancer une procédure de marché public pour le choix de l'entreprise.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le conseil municipal établit le planning des tours pour tenir le bureau de vote les dimanches 22 et 29 mars 2015.

Un document concernant les instructions de vote est remis à chaque conseiller.

---

## **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Olivier GALLET fait le bilan des réunions du SIVU des communes du Gy concernant la mise en place des TAP.

Il fait part du mode de fonctionnement du RPI de Hermaville-Izel-Tilloy qui semble intéressant :

Un après-midi par semaine, les enfants peuvent choisir deux ateliers parmi trois proposés. Les thèmes sont : Nature et environnement, cuisine, contes et histoires, sport, ...

Ces ateliers sont animés par des intervenants diplômés.

Le coût annuel est estimé entre 35 000 € et 40 000 € pour l'ensemble des communes.

Olivier GALLET précise qu'il a rencontré en présence du président et de la vice-présidente du SIVU, l'inspecteur de circonscription, à qui il a présenté un avant-projet du style de celui du RPI de Hermaville-Izel-Tilloy pour la mise en place des TAP à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Le SIVU doit désormais concrétiser ce projet en recherchant les intervenants nécessaires et en planifiant les activités à proposer.

---

## **FESTIVITES 2015**

Le conseil municipal fait le bilan des festivités qui se sont déroulées en 2014 et donne des orientations pour celles de 2015.

La commission festivités se réunira prochainement pour établir le programme 2015.

---

## **SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ECOLE STE MARIE DE DUISANS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Directrice de l'école privée Sainte-Marie de Duisans. Cette école privée organise un séjour à la neige à Revel-Méolans (Alpes de Haute Provence) du 8 au 14 février 2015, séjour auquel doivent participer quatre enfants de la commune : Arthur GAILLARD, Julian FRUMERY, Manon MARECHAL et Jules ADELE.

La participation demandée aux familles est de 280 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention (Madame FRUMERY qui a souhaité quitter la salle à l'occasion de ce débat) accepte la participation de la commune pour les quatre enfants concernés et en fixe le montant à 100 € par enfant. Ces 100 € viendront en déduction du prix demandé aux familles d'Habarcq.

Il rappelle en outre que cette participation financière ne pourra être octroyée qu'une seule fois par enfant pendant sa scolarité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.